

N° 8

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION SPÉCIALE

Séance du Dimanche 26 Février 1905

Élection sénatoriale :

	PAGES
Nomination de Délégués	303

L'an mil neuf cent cinq, le vingt-six du mois de Février, à midi, le Conseil municipal de la commune de Lille s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ch. DELESALLE, Maire.

Étaient présents :

MM. BRACKERS D'HUGO,
DANCHIN,
BAUDON,
DELESALLE,
COINTRELLE,
CRÉPY-SAINT-LÉGER,
BOUTRY,
FOUAN,
PARMENTIER,
DESMONS,
BERGOT,
DUBURCQ,
SCRIVE,

MM. BINAULD,
LAURENCE,
VANDAME,
DUPONCHELLE,
LEGRAND-HERMAN,
LIÉGEAIS-SIX,
DAMBRINE,
DANEL,
GOBERT,
GOSSART,
AGNERAY,
LELEU,
REMY.

Absents :

MM. DUFOUR, DENEUBOURG, SAMSON, CORSIN, PICAVEZ, DEBIERRE, MOURMANT, BEAUREPAIRE, DESMETTRE et DEVERNAY, qui s'excusent, par écrit, de ne pouvoir assister à la séance.

Le Conseil a élu pour Secrétaire M. PARMENTIER.

M. LE PRÉSIDENT a donné lecture :

1^o Des articles de la loi organique du 2 août 1875, sur les élections des Sénateurs, modifiée par la loi du 9 décembre 1884 ;

2^o Des décrets de convocation des Conseils municipaux, à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection de deux Sénateurs qui doit avoir lieu, le 2 avril prochain, dans le département, ainsi que l'arrêté préfectoral du 17 février 1905 ;

3^o De l'article 1^{er}, § 3, de la loi du 30 décembre 1875 et des articles 3 et 4 du décret du 3 janvier 1876, visés dans les décrets de convocation.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

Premier Tour de Scrutin :

Le PRÉSIDENT a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 24 délégués.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à midi 45.

Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.	26
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	2
Reste pour le nombre des suffrages exprimés.	24
Majorité absolue	13

Ont obtenu :

MM.		MM.	
BAUDON, René	24 voix.	DAMBRINE, Charles	24 voix.
DELESALLE, Charles	24 »	DANEL, Désiré	24 »
COINTRELLE, Henri	24 »	GOBERT, Marie-Léon	24 »
CRÉPY-SAINT-LÉGER, Lucien	24 »	AGNERAY, Émile	24 »
BOUTRY, Achille	24 »	LELEU, Gustave	24 »
FOUAN, Albert	24 »	REMY, Charles	24 »
PARMENTIER, Auguste	24 »	THIEFFRY, Maurice	24 »
DUBURCQ, Jules	24 »	HENNART, Eugène	24 »
LAURENGE, Marcel	24 »	DEBIÈVRE, Eugène	24 »
DUPONCHELLE, Ferdinand	24 »	DELATTRE, Louis	24 »
LEGRAND-HERMAN, Albert	24 »	PECQUEUR, Gustave	24 »
LIÉGEOIS-SIX, Désiré	24 »	RICHEBÉ, Émile	24 »

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

MM.		qui a déclaré accepter le mandat.
BAUDON, René,		
DELESALLE, Charles,	—	
COINTRELLE, Henri,	—	
CRÉPY-SAINT-LÉGER, Lucien,	—	
BOUTRY, Achille,	—	
FOUAN, Albert,	—	
PARMENTIER, Auguste,	—	
DUBURCQ, Jules,	—	
LAURENGE, Marcel,	—	
DUPONCHELLE, Ferdinand,	—	
LEGRAND-HERMAN, Albert,	—	
LIÉGEOIS-SIX, Désiré,	—	
DAMBRINE, CHARLES,	—	
DANEL, Désiré,	—	
GOBERT, Marie-Léon,	—	
AGNERAY, Émile,	—	
LELEU, Gustave,	—	
REMY, Charles,	—	
THIEFFRY, Maurice,		
HENNART, Eugène,		
DEBIÈVRE, Eugène,		
DELATRE, Louis,		
PECQUEUR, Gustave,		
RICHEBÉ, Émile.		

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de 5 suppléants.

Premier Tour de Scrutin :

Le dépouillement du scrutin, qui a suivi immédiatement le dépôt des votes, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	26
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	2
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	<u>24</u>
Majorité absolue	<u>13</u>

Ont obtenu :

MM. HOUDOY, Armand	24 voix.
CONVAIN, Arthur.	24 »
DECROIX, Albert.	24 »
COPPIN, Albert	24 »
CARON, Arthur	24 »

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

MM. HOUDOY, Armand,
CONVAIN, Arthur,
DECROIX, Albert,
COPPIN, Albert,
CARON, Arthur.

OBSERVATIONS OU RÉCLAMATIONS

Néant.

La séance est levée à une heure.

Bruckner	Bandon	Delisalle	Cambelli
Weyg	Bouty	Fouan	Parminter
Hommers	Bergot	Dubucq Dubucq of	Leure
Lainage	Pandame	Dupondelle Dupondelle	Lepoint Lepoint
Bigon	Dambine	Danel	gobet
gossart	agnay	Selu G ^{or} Selu	King King